

Étude de faisabilité de l'élaboration de la liste des services offerts en français par la Ville

Date : le 20 décembre 2024

Destinataire : Comité consultatif des affaires francophones de Toronto

Expéditeur : Directeur général, Développement économique et culture

Quartiers : Tous

RÉSUMÉ

Bien que la Ville puisse dresser la liste des services qu'elle fournit en français à ses citoyens, elle devra pour ce faire réaffecter certains de ses fonctionnaires à des tâches autres que celles qu'ils effectuent actuellement.

RECOMMANDATION

Le directeur général, Développement économique et culture, émet la recommandation suivante :

1. Que le Comité consultatif des affaires francophones de Toronto reçoive ce rapport à titre indicatif seulement.

IMPACT FINANCIER

Ce rapport n'a aucune incidence financière.

HISTORIQUE DES DÉCISIONS

Lors de sa réunion du 17 octobre 2024, le Comité consultatif a demandé au directeur général, Développement économique et culture, de faire état, en consultation avec le directeur municipal, de la faisabilité de dresser la liste des services que la Ville offre en français.

<https://secure.toronto.ca/council/agenda-item.do?item=2024.FA3.1>

COMMENTAIRES

Les services municipaux offerts en français se répartissent en deux catégories :

- ceux qui sont obligatoires en vertu de la [Loi sur les services en français](#);
- ceux que la Ville fournit volontairement.

Selon la *Loi*, les organismes offrant des services publics qui sont tenus de le faire en français sont désignés en vertu du [Règlement de l'Ontario 398/93](#). Ces organismes fournissent généralement des services aux enfants, des services de santé ou des soins de longue durée. À la Ville de Toronto, tous les services désignés seront fournis principalement par les Services à l'enfance, les Services aux aînés et soins de longue durée ou le Bureau de santé publique de Toronto.

Tout organisme inframunicipal à Toronto peut choisir d'offrir ses services publics en français. D'après l'[organigramme](#) de la Ville et ses [listes d'organismes, de sociétés et de conseils d'arbitrage](#), il existe tout au plus 224 organisations à examiner et dont il faut faire la liste :

- 35 divisions (y compris les divisions désignées ci-dessus)
- 12 bureaux relevant directement du directeur ou du conseil municipal
- 14 organismes (y compris l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région)
- 12 conseils d'arbitrage
- 9 sociétés (y compris les sociétés partenaires)
- 58 conseils d'administration d'arénas et associations de centres communautaires
- 84 zones d'amélioration commerciale

Afin de dresser la liste des services publics offerts en français, les fonctionnaires recommandent une approche en deux étapes consistant en une enquête auprès de toutes les organisations et des entrevues de suivi.

Ils enverront cette enquête à toutes les organisations appartenant aux catégories nommées ci-dessus. On leur posera dès l'abord deux questions auxquelles elles devront répondre par oui ou par non, soit « Votre organisme offre-t-il des services au public? » et « Parmi ces services, lesquels offrez-vous volontairement en français? ». Ces questions permettront de retirer de la liste les organismes ne travaillant pas avec le public et d'y ajouter les noms de ceux qui offrent déjà des services en français.

On contactera directement les organismes légalement tenus d'offrir des services en français, les organismes dont les réponses nécessitent des précisions ainsi que les non-répondants.

Du temps sera nécessaire aux fonctionnaires pour créer l'enquête auprès de toutes les organisations, pour déterminer le point de contact le plus approprié dans chaque organisation, pour noter les réponses, pour assurer le suivi et pour dresser l'ébauche

de la liste. Si l'on estime le temps nécessaire à trente à soixante minutes par organisation, il faudrait qu'un fonctionnaire travaille à temps plein pendant environ six semaines. Étant donné que la Division du développement économique et de la culture ne compte aucune sous-division systématiquement chargée de ce projet, il faudrait réaffecter certains fonctionnaires à des tâches autres que les leurs.

PERSONNE-RESSOURCE

John Preece, responsable du développement sectoriel, Sciences de la vie,
Développement économique et culture
john.preece@toronto.ca

SIGNATURE

Patrick Tobin
Directeur général, Développement économique et culture

PIÈCES JOINTES

Aucune